

Arrêté du 8 mars 2017 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Réunion
NOR : JUSF1707732A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté NOR : JUSF1107597A du 15 mars 2011 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Réunion ;

Vu l'arrêté NOR : JUSF1243646A du 6 septembre 2012 portant modification du montant de l'avance de régie consentie au régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la Réunion ;

Considérant le courrier FM/2016-N° 752 du 21 décembre 2016 du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de la Réunion demandant la nomination de M. Fabrice MAILLARD en tant que régisseur d'avances et de recettes par intérim ;

Considérant le courrier du 17 février 2017 de Mme Carinne LEBRETON demandant à cesser ses fonctions de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Réunion,

ARRÊTE

Article 1

Il est mis fin aux fonctions de régisseur d'avances et de recettes de Mme Carinne LEBRETON, adjointe administrative à la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Réunion.

Article 2

M. Fabrice MAILLARD est nommé, à compter du 1^{er} mars 2017, régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Réunion. D'autre part, M. Frédéric DURAND, directeur du STEMO de Saint-Denis, M. Bernard MINATCHY, directeur du STEMOI de Saint-Pierre, ainsi que Mme Myriam LE CORRE, directrice de l'EPEI, sont nommés en tant que sous-régisseurs auprès de ladite direction.

Article 3

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 30 000 euros, le montant du cautionnement imposé à M. Fabrice MAILLARD est fixé à 3 800 euros.

Article 4

L'arrêté NOR : JUSF1107597A du 15 mars 2011 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Réunion est abrogé.

Article 5

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France – Outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 8 mars 2017.

Pour le ministre,
et par délégation,
Par empêchement de la directrice
de la protection judiciaire de la jeunesse,
Par empêchement du sous-directeur
du pilotage et de l'optimisation des moyens,
Par empêchement de l'adjoint au
sous-directeur
du pilotage et de l'optimisation des moyens,
Le chef du bureau de l'allocation des moyens,

Edouard THIEBLEMONT